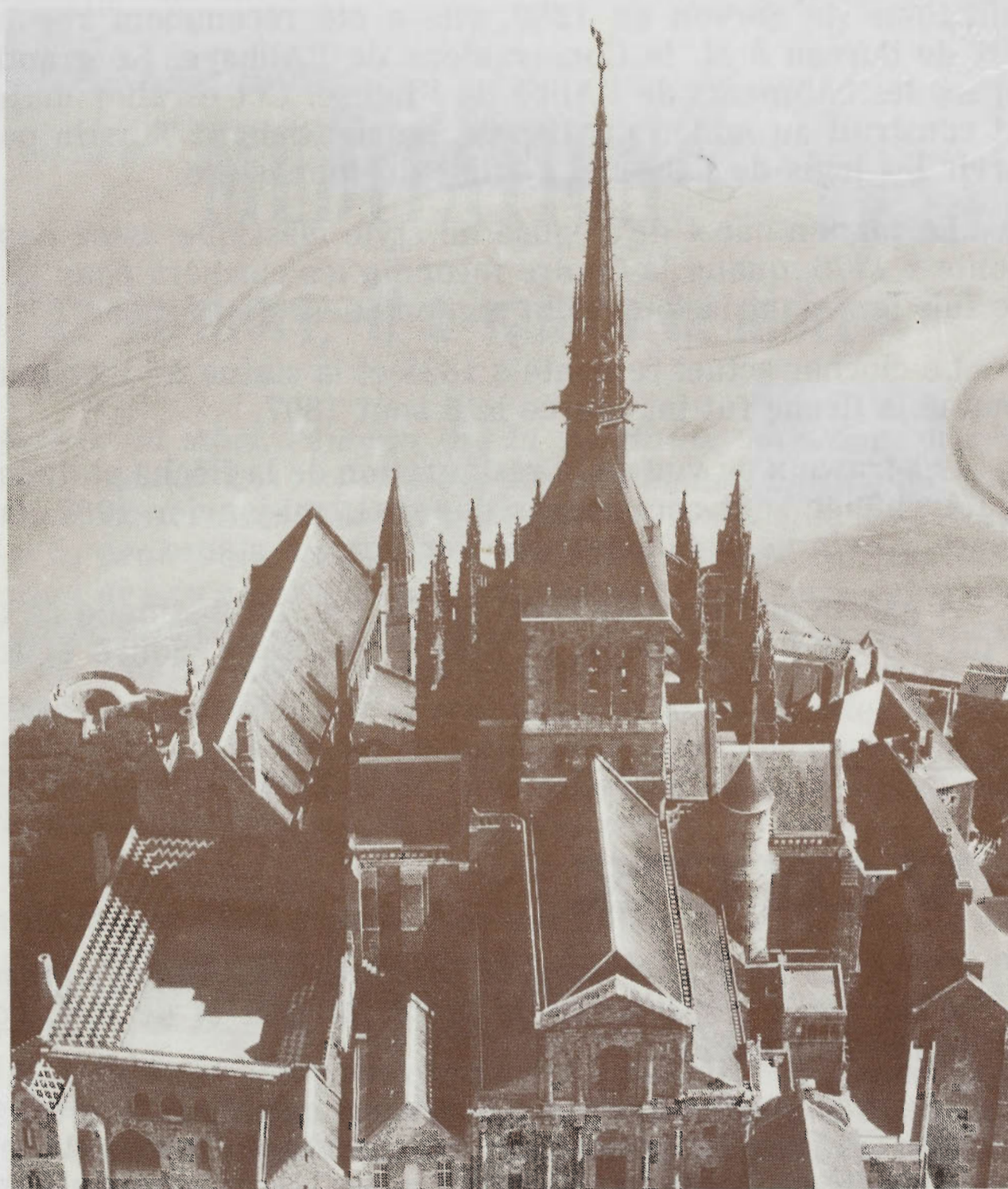




LES ANNALES DU MONT ST-MICHEL



BULLETIN DU PELERINAGE

ET DE L'ARCHICONFRÉRIE

L'Abbaye du Mont-St-Michel.

Cette intéressante photo de Greff (opérateur J. Debarge) nous donne une vue bien groupée du monastère du Mont-Saint-Michel.

A droite en bas, les bâtiments abbatiaux du XIV^e et XV^e avec la Chapelle de l'abbé Ste-Catherine du Grand Degré construite par Guillaume de Servon en 1380, elle a été récemment restaurée et sert de bureau à M. le Conservateur de l'Abbaye. Le grand Degré sépare les bâtiments de l'Abbé de l'Eglise. Cet escalier majestueux fut construit au milieu du 13^e siècle par Richard Turstin pour desservir les logis de l'abbé et l'église du monastère.

Le pignon ouest de l'église de style classique assez pauvre remonte à 1776, quand la foudre incendia les clochers pour la douzième fois lézardant la tour et le pignon ouest de l'église.

Le clocher actuel remonte à 1895 et la statue de l'Archange qui domine la flèche fut inaugurée le 6 août 1897.

Les travaux en vue de la restauration de la flèche et de la statue de l'Archange sont commencés depuis la mi-janvier 1987. On commence à voir l'échafaudage s'élever vers la statue.

A gauche du bas côté Nord de l'église, on distingue ce qui reste du dortoir des religieux, et plus à gauche le cloître et le réfectoire.

VŒUX

A ses fidèles lecteurs, le Directeur des Annales présente ses vœux respectueux de santé, de paix et de joie, pour eux et leur famille.

1987 sera ce que nous la ferons, aidés par la grâce de Dieu et sous la protection de l'Archange St-Michel et de Notre-Dame-des-Anges.



Les Annales du Mont Saint-Michel

MEDITATION

« Par sa mort, il a vaincu la mort »

En face de la mort, l'énigme de la condition humaine prend toute sa profondeur. L'homme n'est pas seulement tourmenté par la souffrance, par la déchéance progressive de son corps, mais plus encore par la peur d'une destruction définitive. Il juge par une juste inspiration de son cœur lorsqu'il déteste et refuse cette ruine totale, cet échec définitif de sa personne. Le germe d'éternité qu'il porte en lui, irréductible à la seule matière, s'insurge contre la mort. Toutes les entreprises de la technique, si utiles qu'elles soient, sont impuissantes à calmer son anxiété : car le prolongement de la vie que la biologie lui procure ne peut satisfaire ce désir d'une vie ultérieure, invinciblement ancré dans son cœur.

Mais alors que toute imagination est impuissante en face de la mort, l'Eglise, instruite par la Révélation divine, affirme que Dieu a créé l'homme en vue d'une fin bienheureuse, au-delà des misères du temps présent. De plus, la foi chrétienne enseigne que cette mort corporelle, à laquelle l'homme aurait été soustrait s'il n'avait pas péché, sera vaincue lorsque le salut, perdu par la faute de l'homme, lui sera rendu par son tout-puissant et miséricordieux Sauveur. Car Dieu a appelé l'homme et l'appelle toujours à adhérer à lui de tout son être, dans une communion éternelle à la vie divine qui ne peut se dissoudre. Cette victoire, le Christ l'a acquise lorsqu'il est ressuscité, parce qu'il libérait l'homme de la mort par sa propre mort. A partir des titres sérieux qu'elle offre à la réflexion de tout homme, la foi lui offre une réponse à son interrogation angoissée sur son

propre avenir. Elle nous offre en même temps la possibilité de communier dans le Christ avec nos frères bien-aimés qui sont déjà morts, en nous donnant l'espérance qu'ils ont trouvé près de Dieu la véritable vie.

Certes, la nécessité et le devoir s'imposent au chrétien de lutter contre le mal en supportant de nombreuses épreuves, et de subir la mort. Mais, associé au mystère pascal, devenant conforme au Christ dans la mort, fortifié par l'espérance, il ira au-devant de la résurrection.

Et cela ne vaut pas seulement pour ceux qui croient au Christ, mais bien pour tous les hommes de bonne volonté, dans le cœur desquels, invisiblement, la grâce est à l'œuvre. En effet, puisque le Christ est mort pour tous et que la vocation dernière de l'homme est réellement unique, c'est-à-dire divine, nous devons tenir que l'Esprit Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associés au mystère pascal.

Telle est la qualité et la grandeur du mystère de l'homme, ce mystère que la Révélation chrétienne éclaire pour les yeux des croyants. C'est donc par le Christ et dans le Christ qu'elle devient lumineuse, cette énigme de la douleur et de la mort qui, hors de son Évangile, nous accable. Le Christ est ressuscité ; par sa mort, il a vaincu la mort, et il nous a donné la vie en abondance pour que, devenus fils dans le Fils, nous puissions nous écrier dans l'Esprit : Abba Père !

VATICAN II. G.S.

**

*Ta rosée, Seigneur, est une rosée de lumière ;
la terre donnera aux ombres la vie.*

*Dans le chemin de tes jugements, nous t'espérons.
Ton nom et ta mémoire sont le désir de l'âme.*

*Les morts vont entendre la voix du Fils de Dieu,
ceux qui l'auront entendue vivront !*

*Assiste tes enfants, Seigneur, et montre à ceux qui t'implorent,
ton inépuisable bonté ; c'est leur fierté de t'avoir pour Créateur et
Providence : restaure pour eux ta création et l'ayant renouvelée,
protège-la.*

ROBERT de TORIGNI réorganise son ABBAYE

Robert ramena aussi la paix morale au Mont-Saint-Michel. Dom Le Roy nous dit « qu'il estoit régulier au dernier point de l'observance de la règle et la faisoit inviolablement observer par ses moynes ».

Son premier soin fut d'éviter que se renouvelent les désordres des années qui avaient précédé sa venue au Mont à propos de l'élection de l'abbé. Il lui fallait compter toutefois avec la volonté de domination de l'irascible Henri II. Robert n'en fit pas moins appel au pape Alexandre III : confirmant les biens de l'abbaye en 1179, le pape recommanda qu'à la mort de Robert ou de ses successeurs nul n'imposât de force un candidat, sinon celui que les moines, à l'unanimité, ou la partie la plus saine d'entre eux auraient choisi ; il interdit également aux frères ayant prononcé leurs vœux au Mont-Saint-Michel de quitter l'abbaye sans l'accord de leur abbé, si ce n'était pour prendre des engagements plus étroits.

S'il rétablit une stricte discipline au Mont, il ne semble cependant pas que Robert de Torigni poussât à l'extrême pénitences et privations. Il se fit lui-même construire des appartements particuliers, achevés dès la première visite du roi en 1158 et pouvait aller parfois à la chasse avec son prieur, comme le montre le traité conclu avec Guillaume de Saint-Jean en 1172. Certaines fêtes, l'anniversaire de l'abbé par exemple, étaient l'occasion d'une amélioration de l'ordinaire de la communauté monastique : les moines recevaient ce jour-là, en plus grande abondance, nourriture, pain et vin.

Cette régularité sans excès explique l'empressement à revêtir alors l'habit monastique au Mont : Roger fils de Renouf, Guillaume, Néel de Dreux en 1156 ; Richard de Domjean, Auvray de Merdrey, Guillaume de Bray, l'année suivante ; Durand Festa, Geoffroy du Ménil Drey en 1159 ; Robert Pincerna, Gérard de Jumell vers 1180 ; Guillaume de Verdun et André de Laizeaux en 1186 ; et tant d'autres encore puisque le nombre de moines doubla, passant de trente à soixante.

Robert utilisa, en outre, une bonne partie des revenus que procuraient les domaines de l'abbaye à embellir l'église abbatiale. Contre la façade de celle-ci, à l'Ouest, il fit, en effet, construire deux fortes tours dont l'une abritait d'ailleurs sa bibliothèque. Les reliques furent également l'objet de tous ses soins. En 1158, il fit remettre à neuf la châsse contenant celles de saint Aubert. L'abbé Suppo avait amené d'Italie des reliques de saint Laurent : en 1165 Robert de Torigni les fit déposer dans une magnifique châsse d'or et d'argent épousant la forme d'un bras.

Il n'oublia pas non plus que la vocation première de l'abbaye dont il avait la charge était celle de sanctuaire de saint Michel. Aus-

si, veilla-t-il à favoriser les pèlerinages et à défendre les pèlerins. En 1179, le pape Alexandre III fulmina l'anathème à l'encontre de ceux qui les attaquaient et les rançonnaient. S'il faut en croire Dom Huynes, il accorda également de nombreuses indulgences à ces mêmes pèlerins. Robert, quant à lui, fit édifier pour les recevoir une vaste hôtellerie, achevée en 1161.

Suivant en cela la Règle de saint Benoît, l'abbé secourut les pauvres et les malades. A la fin du XII^e siècle, s'élevaient déjà tout autour du Mont-Saint-Michel des maladreries, des léproseries, des maisons de pauvres, afin de les abriter. Pontorson avait ainsi deux établissements hospitaliers : l'hôpital, bâti en 1115 sur les bords du Couesnon, et la maladrerie dite de Saint Nicolas. Une autre léproserie s'élevait sous Avranches, à 500 mètres du donjon appelé « La Tourelle » ; plus au Nord, dans la paroisse de Champeaux, Henri II en avait également fait construire une qui était alors fort importante. A Genêts enfin s'en trouvait une dernière, avec une maison des pauvres. Ce village était d'ailleurs l'ultime étape des pèlerins qui, pour gagner le sanctuaire du Mont-Saint-Michel, suivaient le « chemin montais » passant par Caen, Bayeux, Saint-Lô, Coutances, Saint-Pair et Genêts. Robert de Torigni se montra généreux envers la maison des pauvres. En 1182, il lui donna une charretée de bois à un cheval à prendre dans la forêt de Bévais et confirma ses donations précédentes : une acre de terre, une partie du fief de l'abbaye et des bâtiments.

Robert chercha enfin à unir Le Mont-Saint-Michel avec d'autres abbayes ; les circonstances qui présidèrent à ces associations furent parfois assez curieuses. Les moines de La Lucerne, par exemple, étaient sans cesse ennuyés par des pâtres et des chasseurs qui, d'un monticule surplombant leur monastère, se moquaient d'eux ou cherchaient à les distraire par leurs jeux et leurs plaisanteries. Ce monticule appartenait au Mont. En 1165, Robert le céda à Angot, abbé de La Lucerne. Il ne lui réclama rien en échange, sinon son conseil quand le besoin s'en ferait sentir. D'autre part, à la mort des moines de l'une des deux abbayes, une messe serait célébrée à son intention dans l'autre.

Des liens plus étroits furent scellés avec les abbayes de Cluse et de Cluny lorsque leurs abbés, Benoît et Etienne, venant à Avranches en 1172 afin d'assister à la réconciliation du roi Henri II avec l'Eglise à la suite du meurtre de Thomas Becket, rendirent visite au Mont-Saint-Michel. Robert de Torigni s'engagea notamment à accueillir les moines de Cluny, fût-ce pour un long séjour dans son monastère, à célébrer l'obit de ses abbés à l'instar de celui des abbés du Mont et à faire célébrer une messe chaque année à l'intention des défunts de Cluny. De son côté, Etienne prit les mêmes engagements vis-à-vis de la communauté monastique du Mont-Saint-Michel.

LE MILLENAIRE MONASTIQUE T.I.

AUDIENCE GÉNÉRALE du 6 AOUT 1986.

LA PARTICIPATION DES ANGES DANS L'HISTOIRE DU SALUT

1. Dans nos récentes catéchèses nous avons vu comment l'Eglise, éclairée par la lumière de l'Écriture Sainte, a professé au long des siècles la vérité sur l'existence des anges comme des êtres purement spirituels, créés par Dieu. L'Eglise a cru cela dès le début. Elle a exprimé cette vérité dans le symbole de Nicée-Constantinople, et l'a confirmée lors du Concile du Latran IV (1215). Sa formulation a été reprise par le Concile Vatican I dans le contexte de la doctrine sur la création : Dieu « créa ensemble du néant dès l'origine du temps, l'une et l'autre créature, la spirituelle et la corporelle, c'est-à-dire l'angélique et la terrestre, par conséquent il créa la nature humaine comme étant commune à l'une et à l'autre, étant constituée d'esprit et de corps » (Const. De Fide cath. DS 2002). C'est-à-dire que Dieu créa en réalité les deux dès l'origine : la spirituelle et la corporelle, le monde terrestre et le monde angélique. Tout cela il le créa en même temps (« simul ») en rapport à la création de l'homme, constitué d'esprit et de matière et placé selon le récit biblique dans le cadre d'un monde déjà établi selon ses lois et mesuré par le temps (« deinde »).

2. En même temps que l'existence, la foi de l'Eglise reconnaît certains traits distinctifs de la nature des anges. Leur être purement spirituel implique tout d'abord leur immatérialité et leur immortalité. Les anges n'ont pas de « corps » (même, si en des circonstances déterminées ils se manifestent sous forme visible en raison de leur mission en faveur des hommes), ils ne sont donc pas soumis à la loi de la corruption commune au monde matériel tout entier. Jésus lui-même, se référant à la condition angélique, dira que dans la vie future les ressuscités « (ne) peuvent plus mourir, car ils sont pareils aux anges » (LC 20, 36).

3. En tant que créatures de nature spirituelle, les anges sont doués d'intelligence et de volonté libre, comme l'homme, mais à un degré supérieur à lui, même s'ils sont toujours marqués par la limite inhérente à toutes les créatures. Les anges sont donc des êtres personnels et comme tels, eux aussi à « l'image et ressemblance » de Dieu. L'Écriture Sainte se réfère aux anges en leur donnant même des noms non seulement personnels (tels les noms propres de Raphaël, Gabriel, Michel), mais aussi « collectifs » (tels les qualificatifs de : Séraphins, Chérubins, Trônes, Puissances, Dominations, Principautés), de même qu'elle applique une distinction entre les Anges et les Archanges. Tout en ayant présent le langage analogique et repré-

sentatif du texte sacré, nous pouvons déduire que ces êtres-personnes, quasi regroupés en société, se subdivisent en ordre et degrés, répondant à la mesure de leur perfection et aux charges qui leur sont confiés. Les auteurs anciens et la liturgie elle-même parlent aussi des chœurs angéliques (neuf, selon Denis l'aéropagite). La théologie, en particulier la patristique et la médiévale, n'a pas rejeté ces représentations cherchant au contraire à en donner une explication doctrinale et mystique, mais sans y attribuer une valeur absolue. Saint Thomas a préféré approfondir les recherches sur la condition ontologique, sur l'activité cognitive et volitive et sur l'élévation spirituelle de ces créatures purement spirituelles, aussi bien par leur dignité dans l'échelle des êtres que du fait de pouvoir en elles mieux approfondir les facultés et les activités propres de l'esprit à l'état pur, en retirant une grande lumière pour éclairer les problèmes de fond qui depuis toujours agitent et stimulent la pensée humaine : la connaissance, l'amour, la liberté, la docilité à Dieu, la réalisation de son règne.

4. Le thème que nous avons présenté peut paraître « éloigné » ou bien « moins vital » à la mentalité de l'homme moderne. Cependant l'Eglise, proposant avec franchise la totalité de la vérité sur Dieu, Créateur même des anges, croit rendre un grand service à l'homme. L'homme nourrit la conviction que dans le Christ, Homme-Dieu, c'est lui (et non les anges) qui se trouve au centre de la Révélation Divine. Eh bien, la rencontre religieuse avec le monde des êtres purement spirituels devient une précieuse révélation de son être, non seulement corps mais aussi esprit, et de son appartenance à un projet de salut vraiment grand et effectif à l'intérieur d'une communauté d'êtres personnels qui, pour l'homme et avec l'homme, servent le dessein providentiel de Dieu.

5. Notons que l'Écriture Sainte et la Tradition nomment précisément anges ces purs esprits qui dans l'épreuve fondamentale de liberté ont choisi Dieu, sa gloire et son règne. Ils sont unis à Dieu à travers l'amour total qui jaillit de la béatifiante vision, face à face, de la Sainte Trinité. Jésus lui-même le dit : « Les Anges aux cieux voient constamment la face de mon Père qui est aux cieux » (Mt 18, 10). Ce « voir constamment la face du Père » est la manifestation la plus élevée de l'adoration de Dieu. On peut dire qu'elle constitue cette « liturgie céleste » accomplie au nom de tout l'univers, à laquelle s'associe incessamment la liturgie terrestre de l'Eglise, en particulier dans ses moments culminants. Il suffit de rappeler l'acte par lequel l'Eglise, chaque jour et à toute heure, dans le monde entier, au début de la Prière Eucharistique au cœur de la Sainte Messe, rappelle les « Anges et les Archanges » pour chanter la gloire de Dieu trois fois Saint, s'unissant par là à ces premiers adorateurs de Dieu, dans le culte et dans l'amoureuse connaissance du mystère ineffable de sa sainteté.

6. Toujours selon la Révélation, les anges qui participent à la vie de la Trinité dans la lumière de la gloire, sont également appelés à participer à l'histoire du salut des hommes, dans les moments établis par le dessein de la Providence Divine. « Est-ce que tous ne sont pas des esprits chargés d'un ministère, envoyés en service pour ceux qui doivent hériter du salut ? demande l'auteur de la Lettre aux Hébreux (1, 14). Et cela l'Eglise le croit et l'enseigne, sur la base de l'Écriture Sainte dont nous apprenons que la tâche des bons anges est la protection des hommes et la sollicitude pour leur salut.

Nous trouvons ces expressions en divers passages de l'Écriture, par exemple au Psaume 91/90 plusieurs fois cité : « il a pour toi donné ordre à ses anges de te garder en toutes tes voies. Eux sur leurs mains te porteront pour qu'à la pierre ton pied ne heurte » (PS 91/90, 11-12), Jésus lui-même, parlant des enfants et avertissant de ne pas les scandaliser, se réfère à « leurs anges » (Mt 18, 10). Il attribue de plus aux anges la fonction de témoins au suprême jugement divin sur le sort de celui qui a reconnu ou renié le Christ : « Quiconque se déclarera pour moi devant les hommes, le Fils de l'homme à son tour se déclarera pour lui devant les anges de Dieu ; mais celui qui m'aura renié à la face des hommes sera renié à la face des anges de Dieu » (Lc 12, 8-9 ; cf. Ap. 3,5).

Ces paroles sont significatives car si les anges prennent part au jugement de Dieu, ils sont intéressés à la vie de l'homme. Intérêt et participation qui semblent accentués dans le discours eschatologique, où Jésus fait intervenir les anges à la Parousie, c'est-à-dire à la venue définitive du Christ à la fin de l'histoire (cf. Mt 24, 31 ; 25, 31, 41).

7. Parmi les livres du Nouveau Testament, ce sont plus spécialement les Actes des Apôtres qui nous font connaître des faits qui attestent la sollicitude des anges pour l'homme et son salut. Ainsi, lorsque l'Ange de Dieu libéra les Apôtres de la prison (cf. Ac 5, 18-20) et tout d'abord Pierre, qui était menacé de mort par Hérode (cf. Ac 12, 5-10). Ou lorsqu'il guida l'activité de Pierre envers le centurion Corneille, le premier païen converti (Ac 10, 3-8 ; 11, 12-12), et de même l'activité du diacre Philippe sur la voie de Jérusalem à Gaza (Ac 8, 26-29).

De ces faits cités à titre d'exemple, on comprend comment dans la conscience de l'Eglise a pu être formée la persuasion sur le ministère confié aux Anges en faveur des hommes. L'Eglise confesse donc sa foi dans les anges gardiens, les vénère dans la liturgie par une fête spéciale, et recommande le recours à leur protection par une prière fréquente, telle l'invocation « Ange de Dieu ». Cette prière semble s'approprier les belles paroles de Saint Basile : « chaque fidèle a près de soi un ange comme tuteur et pasteur pour le conduire

à la vie » (cf. S. Basilius, Adv. Eunomium, III, 1 ; voir aussi Saint Thomas, Summa Théol., I, q. 11, a. 3).

8. Il est enfin important de remarquer que l'Eglise honore par un culte liturgique trois figures d'anges, qui, dans l'Écriture Sainte, sont appelés par leur nom. Le premier est Michel Archange (cf. Dn 10, 13, 20 ; Ap. 12, 7. Jude 9). Son nom exprime en synthèse l'attitude essentielle des bons esprits. « Mica-El » signifie en effet : « Qui est comme Dieu ? » En ce nom se trouve donc exprimé le choix salvifique grâce auquel les anges « voient la face du Père » qui est aux cieux. Le second est Gabriel : figure liée surtout au mystère de l'incarnation du Fils de Dieu (cf. Lc 1, 19-26). Son nom veut dire : « ma force est Dieu » ou bien « puissance de Dieu », comme pour dire qu'au sommet de la création, l'incarnation est le signe suprême du Père tout-puisant. Enfin le troisième archange s'appelle Raphaël. « Rapha-El » signifie : « Dieu guérit ». Il s'est fait connaître par l'histoire de Tobie dans l'Ancien Testament (cf. Tb 12, 15, 20 etc.), tellement significative au sujet de la remise aux anges des fils de Dieu, qui ont toujours tant besoin de défense, de soin et de protection.

En y réfléchissant, on découvre que chacune de ces trois figures : Mica-El, Gabri-El, Rapha-El, reflète d'une manière spéciale la vérité contenue dans la demande soulevée par l'auteur de la Lettre aux Hébreux : Est-ce que tous ne sont pas des esprits chargés d'un ministère, envoyés en service pour ceux qui doivent hériter du salut ? (Hb 1, 14).

Jean Paul II



LE VOYAGE de DOM BELLAIZE au Mont Saint-Michel et à Savigny, en 1687.

Julien Bellaize est un bas-normand, de l'ancien diocèse d'Avranches. Il naquit le 2 novembre 1641 (1) à Saint-Symphorien, dans la région de Saint-Hilaire-du-Harcouët, non loin de la célèbre abbaye de Savigny. Toutefois ce n'est pas cette abbaye, alors en décadence et qui ne devait se réformer qu'en 1676, qui attira le jeune Julien, mais la Congrégation des bénédictins de Saint-Maur.

Les Mauristes avaient pris le Mont-Saint-Michel en main en 1622 et c'est peut-être au cours d'un pèlerinage au Mont que le fils Bellaize fit connaissance avec l'illustre Congrégation. C'est même fort vraisemblable, car le Mont se trouvait rattaché à la province mauriste de Bretagne et c'est précisément à l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, siège du noviciat pour la Bretagne, que Julien prit l'habit vers la fin d'avril 1662, en même temps (ou à peu de jours d'intervalle) qu'un jeune homme d'Avranches, Gilles de Rosset.

Nos deux Normands trouvaient d'ailleurs au noviciat un autre garçon de leur âge, originaire lui-aussi de l'Avranchin, Louis Le Maignen, né à Saint-Quentin, qui fit profession le mois suivant (28 mai 1662). Cérémonie à laquelle ils assistèrent, sans aucun doute.

Les Frères Julien et Gilles, quant à eux, firent profession ensemble, l'année suivante, le 1er mai 1663, en la fête de Saint Philippe et de Saint Jacques, apôtres.

On a peu de détails sur les premières années qui suivirent la profession de Julien Bellaize. Il étudia évidemment la philosophie et la théologie et fut ordonné prêtre. Mais sans doute fit-il preuve, très tôt, d'un grand amour de l'étude et de grandes aptitudes pour la recherche, car on le trouve un peu plus tard à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, travaillant avec Dom Le Nourry, expert en la matière, à une nouvelle édition des œuvres de Saint Ambroise.

Si Dom Le Nourry fut, par la suite, appelé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, Dom Bellaize demeura à Saint-Ouen qui semble être resté son port d'attache jusqu'à la fin de ses jours, bien qu'il ait séjourné temporairement dans quelques autres monastères pour ses travaux ou par ordre de ses supérieurs.

C'est ainsi qu'un voyage d'études le ramena dans sa contrée natale au début de l'été 1687, à l'initiative du célèbre Dom Mabillon qu'il remercia dans une lettre du 12 août suivant :

« Puisqu'enfin me voilà rendu à mon obéissance à Conches, il est temps de remercier votre Révérence du voyage qu'elle m'a procuré au Mont-Saint-Michel où je passai la fête de Saint Pierre et pendant le peu de temps que je pus obtenir, je maniai (*sic*) tous les

manuscrits de la bibliothèque : ce me fut un sensible déplaisir de n'en avoir pas assez (*de temps, sans doute*) pour en profiter autant que j'aurais fait, et d'être obligé de les parcourir assez légèrement le R.P. prieur qui m'est ami intime me donna une liberté entière et, si j'avais eu du loisir, m'aurait ouvert le Chartrier ».

Bien que pressé par le temps, Dom Bellaize, fort intéressé par les manuscrits montois, prit tout de même de nombreuses notes « pour me servir, dit-il, en mon particulier ».

Mais le Mont-Saint-Michel n'était pas son seul but. Il se rendit ensuite à l'abbaye de Savigny, dûment réformée depuis une dizaine d'années.

« J'y fus très bien reçu, précise-t-il, mais pour les manuscrits j'appris avec regret que même depuis l'instauration de la réforme, ils ont presque tout donné pour la bibliothèque de M. Colbert ».

Il est en effet bien connu que la plupart des anciens manuscrits de Savigny avaient été remis à Colbert qui se montait une bibliothèque municipale remarquable avec les manuscrits de monastères peu armés, bien souvent, pour résister aux démarcheurs envoyés par le puissant ministre.

Du moins notre bénédictin se rendit-il à Saint-Hilaire-du-Harcouët dont le curé était un moine cistercien de Savigny, Dom Gaudin, n'ayant pas adhéré à l'Étroite-Observance qui redonnait vie à l'abbaye depuis 1676 et, de ce fait, écarté quelque peu du monastère tout en lui restant attaché.

Ce moine-curé, d'ailleurs « docteur en Sorbonne », ne manquait ni de connaissance ni de bon goût et conservait par devers lui deux intéressants manuscrits provenant de sa communauté : l'un « assez gros où est la translation des Saints de Savigny » : l'autre, datant selon Bellaize, de 1210 et contenant « un inventaire des livres manuscrits qu'ils avaient pour lors qui sont en nombre prodigieux, ensuite desquels sont aussi d'autres catalogues des autres abbayes de la province, comme du Mont-Saint-Michel, Caen, Le Bec, Jumièges etc... Je lui demandai ce manuscrit avec celui de la translation de leurs saints, mais il me dit honnêtement qu'il ne les laisserait pas sortir de sa maison et qu'il les voulait conserver pour son abbaye ». (2)

Précisons qu'en ce qui concerne le manuscrit « de la translation de leurs saints » il s'agit du *Liber Miraculorum* qui réintégra bientôt Savigny et, qui sauvé par l'un des derniers moines pendant la Révolution, se trouve maintenant à la Bibliothèque Nationale.

L'autre dont l'exceptionnel intérêt n'avait pas échappé à la docile convoitise de Dom Bellaize — et qui donnait l'inventaire des grandes bibliothèques monastiques de Normandie au début du XIII^e siècle —, est irrémédiablement perdu.

De Savigny, ou de Saint-Hilaire, à Saint-Symphorien il n'y a pas

loin, et bien que Dom Bellaize n'en dise rien, il est fort probable que, dans la mesure où il avait encore quelques parents dans sa paroisse natale, il s'y rendit. C'était admis, chez les mauristes, quand l'occasion se présentait. Ainsi on verra Dom Le Gallois (qui devait mourir au Mont-Saint-Michel en 1695) s'arrêter à Vire, son pays natal, en 1688. Et le célèbre Dom Martène lui-même, pourtant rigoriste, s'arrêtera chez les siens, à Saint-Jean-de-Losne, lors d'une de ses grandes tournées de recherches érudites à travers la France (1710).

Il est intéressant de mentionner qu'un autre Bellaize, prénommé Gilles, né aussi à Saint-Symphorien (en 1651), neveu peut-être sinon même jeune frère de Dom Julien (de dix ans plus jeune), s'était aussi donné à Dieu dans la Congrégation de Saint-Maur, en faisant profession, lui-aussi, à Saint-Mélaine de Rennes, le 13 décembre 1673. Il devait mourir à l'abbaye de La Couture, du Mans, en 1720.

Dom Julien, quant à lui, mourut à Rouen, le 23 mars 1711, laissant inachevé un important travail sur les conciles de la province de Rouen, ouvrage qui fut achevé par Dom Bessin et publié sous le seul nom de ce dernier en 1717 : *Concilia Rothomagensis provinciae*.

Mais le nom de Julien Bellaize n'en figure pas moins dans de nombreux ouvrages spécialisés dans les choses monastiques ou d'érudition et qui font tous l'éloge des compétences de ce religieux normand.

Le vanniste Dom François dans sa « *Bibliothèque générale des écrivains de l'Ordre de Saint Benoît* » a résumé la vie de Dom Bellaize dans cette heureuse formule : « Il passa ses jours dans la pratique des exercices réguliers et dans l'étude ».

Ce qui est assurément le fait d'un vrai bénédictin.

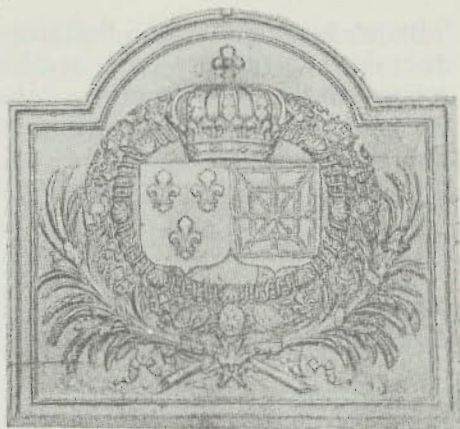
Michel PIGEON

Notes :

- (1) On rencontre plusieurs orthographes du nom de Bellaize. On a adopté ici celle de la *Matricula* de Saint-Maur dont on a reproduit également les dates.
- (2) Cette lettre de Dom Bellaize peut se lire, en deux parties, dans la *Revue Mabillon*, 1957, pages 81 et 171. Il y eut changement de prieur au Mont dans le courant de 1687 : à Dom Terrien, dont le triennat s'achevait, succéda Dom Aubrée. Terrien et Aubrée avaient fait leur noviciat à Saint-Mélaine peu d'années avant Bellaize. Pour ce qui est de l'âge, Aubrée avait alors (1687) 48 ans, soit deux ans de plus que Bellaize. Terrien était plus âgé (55 ans). Le chapitre général de la Congrégation de Saint-Maur s'étant tenu en mai (du 1^{er} au 24), le changement de prieur a dû intervenir peu après et c'est très probablement Dom Aubrée — qui était donc son « ami intime » — qui accueillit Dom Bellaize au Mont.

DE CHARLES VII à CHARLES X :

PETITE HISTOIRE DES ORDRES DE SAINT-MICHEL DU SAINT-ESPRIT ET DE SAINT-LOUIS (1458-1830).



Plaque de cheminée aux armes de France
et de Navarre

L'Ordre de Saint Michel est une institution issue de la guerre de Cent Ans, cette interminable suite de conflits et de combats qui, à partir de 1339, opposa la France à l'Angleterre. Lorsque les hostilités prirent fin, après la bataille de Castillon en 1453, par la victoire de la France, l'héroïque chevauchée de Jeanne d'Arc était encore vivante dans tous les esprits, non moins que la résistance de granit que le Mont-Saint-Michel avait opposée aux Anglais. Le roi Charles VII était enfin victorieux. Pour célébrer cet événement et témoigner sa reconnaissance envers l'archange qui avait jusqu'au bout soutenu la Pucelle, il fit promettre par la reine Marie d'Anjou, son épouse, qui vint en pèlerinage au Mont en 1458, la fondation d'un ordre de chevalerie sous le patronage de Saint Michel. Charles VII mourut en 1461 sans avoir pu réaliser son vœu.

Son fils lui succéda sur le trône sous le nom de Louis XI. Bien que ses relations avec Charles VII aient été fort orageuses, le nouveau roi satisfait au vœu de son père en créant l'Ordre de Saint Michel, par lettres patentes rédigées du château d'Amboise, le 1er août 1469. En promulguant ces lettres, Louis XI entend reconnaître officiellement la protection dont Saint Michel a honoré la France.

...«A la louange et gloire de Dieu, notre créateur tout-puissant, et révérence de sa glorieuse mère, et commémoration et honneur de Monsieur Saint Michel, archange, premier chevalier, qui, pour la querelle de Dieu, victorieusement battailla contre le dragon, ancien ennemi de la nature humaine et le trébucha du ciel, et qui, de son lieu et oratoire, appelé le Mont-Saint-Michel, l'a toujours sûrement gardé, préservé et défendu, sans jamais être pris, subjugué, ni mis es mains des ennemis de notre royaume, et afin que tous les bons, hauts et nobles courages soient émus et incités à œuvres vertueuses, avons constitué, créé et ordonné un ordre de fraternité de chevalerie, lequel ordre nous voulons être appelé l'Ordre de Saint Michel ».

L'Ordre nouveau était destiné à défendre « la sainte foi catho-

lique, l'état de notre mère la sainte Eglise et la prospérité de la chose publique ». Il devait comprendre trente-six chevaliers, nobles de nom et d'armes, sans reproche, ayant pour chef le roi, qui les avait nommés « de bon sens, vaillance, prud'homme et autres grandes et louables vertus ». Les chevaliers promettaient d'avoir « bonne et vraie amour » l'un envers l'autre et tous envers le roi, qu'ils s'engageaient à suivre chaque fois qu'il entreprenait une guerre. A leur réception dans l'Ordre, les nouveaux chevaliers devaient quitter les autres Ordres qu'ils avaient déjà reçus, sauf les souverains étrangers pour les ordres dont ils étaient les chefs.

Pour notifier à un chevalier son admission dans l'Ordre, le roi lui envoyait le collier de Saint Michel, constitué de coquilles d'argent entrelacées l'une dans l'autre par des aiguillettes d'or. Au milieu, une médaille en pendentif représentait Saint Michel terrassant le dragon, avec, en exergue, cette devise : « Immensi tremor oceani » (il est la terreur de l'océan immense).

L'Ordre militaire de Saint Michel brilla d'un vif éclat dans toute la France et même à l'étranger. Le collier de l'Ordre devint la suprême récompense qu'ambitionnait la noblesse et il ne fut donné qu'aux plus grands noms. Louis XI choisit personnellement les premiers chevaliers : son propre frère, Charles de France, duc de Guyenne ; le bâtard Louis de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France ; Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France ; Jean d'Armagnac, comte de Cominges, maréchal de France ; André de Laval, sieur de Lohéac, maréchal de France ; Louis d'Estouteville, le vaillant défenseur du Mont devant les Anglais, dont le frère, le cardinal Guillaume d'Estouteville, était abbé commendataire du Mont (1450-1483) lors de la fondation de l'Ordre et fut, par la suite, le promoteur de la révision du procès de Jeanne d'Arc ; Tanneguy du Chastel, qui sauva la vie de Charles VII ; Antoine de Chabannes, comte de Danmartin ; le comte Jean de Sancerre et autres noms qui brillaient sur les champs de bataille. Ces grands seigneurs ne répondirent pas tous aux espoirs de fidélité que Louis XI avait placés en eux. Entre autres le connétable de Saint-Pol : compromis dans une conspiration contre le roi et accusé de trahison devant ses pairs, il fut décapité par ordre de Louis XI en 1475. Avant qu'il ne soit conduit à l'échafaud, le chancelier de l'Ordre vint lui enlever son collier.

Le chapitre de l'Ordre se réunissait tous les ans, le 29 septembre, fête de Saint Michel. Le premier chapitre, tenu au Mont le 29 septembre 1470, fut un événement national et de nombreux imagiers le représentèrent. Le meilleur tableau que nous en ayons est celui que Jean Fouquet exécuta pour les Grandes Chroniques de France. Ce chapitre se tint dans la grande salle qui servait de scriptorium aux moines de l'abbaye. L'importance de l'événement fit changer le nom de la salle : on ne la désigne plus, depuis ce jour mé-

morale, que sous le nom de salle des chevaliers que l'histoire lui a conservé. Par suite de l'éloignement entre Paris et le Mont-Saint-Michel et aussi de la difficulté des communications, les autres chapitres tenus par Louis XI eurent lieu à Paris. Quant à ses successeurs, ils tinrent chapitre dans la ville où ils se trouvaient le 29 septembre, avec ceux des chevaliers qui avaient suivi la cour. Ces offices du 29 septembre avaient également lieu à l'étranger, bien que la fondation de l'Ordre ait fait de Saint Michel le héros de la France et du 29 septembre une fête nationale. C'est pourquoi, le 29 septembre 1518, l'ambassadeur d'Angleterre auprès de Charles-Quint refusait, par hostilité envers la France, d'assister à l'office de l'archange, encore que ce fut en présence de l'empereur, auquel François Ier avait envoyé le collier de l'ordre. Le roi François avait lui-même reçu de son rival la toison d'Or. En 1527, il envoya aussi le collier de saint Michel à Henri VIII d'Angleterre pour s'assurer de son alliance contre l'Espagne et il reçut en remerciement l'ordre de la Jarretière. Ces civilités entre monarques n'empêchaient point, pour autant, les trois pays de se guerroyer activement.

Cet Ordre si brillant connut pourtant une décadence très rapide. Destiné à récompenser les services militaires à une époque où les guerres étaient permanentes, le nombre de ses membres devait s'accroître inéluctablement de façon rapide. L'Ordre connut sans doute son apogée sous François Ier, cinquante ans après sa fondation, mais sous le règne de François II, puis sous celui de Charles IX, les chevaliers n'étaient plus trente-six, mais plusieurs centaines. Comme en beaucoup d'institutions, l'esprit d'intrigue y prit le pas sur la vertu, si bien que la décadence s'installa. C'est en vain que Charles IX essaya de restaurer l'ordre en réduisant à cinquante le nombre des chevaliers : déjà son prestige était atteint. Quelques années plus tard, pendant les guerres de religion, Henri III fonda à son tour l'Ordre du Saint-Esprit pour combattre tout à la fois la Réforme et la Ligue (1578). Il était inévitable que l'Ordre de Saint Michel en fut affecté et c'est presque naturellement qu'il se fonda dans l'institution nouvelle. Henri III ne voulait cependant pas que l'ordre de Saint Michel disparût et il disposa que les chevaliers du Saint-Esprit n'en recevaient le collier qu'après avoir reçu, la veille, celui de l'Ordre de Saint Michel. C'est pourquoi les armes de ces dignitaires étaient entourées des colliers des deux ordres, ce qui faisait porter à leur titulaire le titre de « chevalier des ordres du roi ». On se trouvait ainsi en contradiction flagrante avec les dispositions de Louis XI, qui voulait que les chevaliers de Saint Michel renoncent à toute dignité semblable. Ayant perdu ce qui faisait son originalité, l'ordre aurait pu disparaître. Il se perpétua cependant, mais sous une forme très diminuée par rapport à la fondation primitive.

Près d'un siècle plus tard, le roi Louis XIV, que les troubles de la Fronde avaient profondément blessé, entreprit de restaurer les

institutions de la noblesse. Constatant les abus qui s'étaient glissés dans les ordres royaux, il n'hésita pas à procéder à une véritable épuration, en exigeant de tous leurs membres qu'ils fassent leurs preuves de noblesse. En 1665, il décida que le nombre des chevaliers des deux ordres ne pourrait jamais être supérieur à cent et qu'ils se réuniraient désormais, sous la présidence d'un commissaire, et non plus sous celle du roi, dans le couvent des Cordeliers de Paris. Bien que les ordres ainsi restaurés fussent loin d'avoir retrouvé leur éclat primitif, la réforme ne leur en ouvrait pas moins de nouveaux espoirs de longévité. Aussi le comte d'Auteuil, premier commissaire de l'Ordre de St-Michel, admis à venir en remercier le roi, pouvait-il encore célébrer le patronage séculaire de l'archange : « A ce grand ordre, déclara-t-il, il fallait un grand protecteur, et Louis XI lui donna le glorieux général des troupes célestes, Saint Michel, qu'il savait être de tout temps l'archange tutélaire de la France et le vrai protecteur de la couronne ».

En 1693, le roi-soleil voulut, lui aussi, fonder un ordre, non plus de chevalerie, mais pour récompenser les services militaires de ses officiers, fussent-ils roturiers. Louis XIV voulait qu'on ne reçut dans cet ordre que des officiers de ses troupes, en insistant pour que le mérite, la vertu et les services rendus avec distinction fussent les seuls titres pour y être admis. Tel fut l'Ordre de Saint Louis, dont il se déclara le grand maître et dont il voulut que lui-même et ses successeurs porteraient la croix avec celle du Saint-Esprit.

En 1725, l'Ordre de Saint Michel était cependant assez considérable pour pouvoir faire éditer, à l'imprimerie royale, une magnifique édition de ses statuts, illustrée par Cochin et Simonneau, les deux meilleurs graveurs de l'époque. Cette édition, qui retraçait aussi l'histoire de l'ordre, jetait un ultime reflet sur les siècles passés.

L'Assemblée Constituante mit fin aux trois Ordres de Saint Michel, du Saint-Esprit et de Saint Louis, en abolissant les institutions nobiliaires, le 20 juin 1790.

Après le Premier Empire et la Restauration des Bourbons, les trois ordres furent rétablis par le roi Louis XVIII. Pendant l'exil, il avait accordé quelques rares nominations dans l'Ordre de Saint Michel, comme il accorda la croix de Saint Louis à des vétérans de la Chouannerie. Sous le règne de Charles X, on vit un renouveau des ordres anciens, qui retrouvèrent un peu de leur lustre de jadis. Le dernier éclat qu'ils jetèrent eut lieu le 30 mai 1830, jour de la Pentecôte, fête du Saint-Esprit. Charles X avait ordonné une réception des chevaliers des ordres du roi, au cours de laquelle il remit les insignes de l'Ordre de Saint Michel et celui du Saint-Esprit au duc de Nemours, fils cadet du duc d'Orléans. Quelques semaines plus tard, les journées de juillet 1830 entraînaient la chute de Charles X et le duc d'Orléans recevait des députés la couronne et le titre de

roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe 1er. Son avènement vit l'abolition de fait des trois ordres anciens, dont aucun n'a été décerné depuis le 30 mai 1830.

Michel BEAUVALLET

Texte paru dans MESSAGES 1986, Almanach du Secours Catholique Avec l'aimable autorisation des Editions S.O.S.

SAVEZ-VOUS que :

Les travaux d'échafaudage autour de la flèche de l'église abbatiale sont commencés. Ils permettront de descendre la statue de l'Archange pour la restaurer.

C'est l'entreprise Aubert-Labansat de Périers (50) qui assure ce travail.

Le lundi 12 janvier, patrons et ouvriers de l'entreprise ont passé la journée au Mont et participé à la messe de la communauté pour se mettre sous la protection de l'Archange avant les travaux.

Depuis Noël, la cloche de Brumes a été déplacée en raison des travaux dans le clocher. Elle restera muette toute l'année.

La statue de Saint Michel sera déposée dans le cellier qui vient d'être restauré en vue de l'installation d'une exposition sur « L'Archange - La Flèche ».

Visiteurs et pèlerins pourront la voir de près à partir de Pâques

Son déplacement par hélicoptère sera sûrement très spectaculaire.

Au mois de juin dans le site prestigieux de la baie « UN MARATHON INTERNATIONAL » sera couru à partir du Mont-Saint-Michel sous le patronage de la commune du Mont et des Editions « Ouest-France ».

*

Le Pèlerinage à pied à travers les grèves aura lieu le LUNDI 20 JUILLET 1987.

*

Après les travaux de rénovation de l'Hôtel de la Confiance et des Terrasses Poulard, le célèbre hôtel de la Mère Poulard vient d'être remis à neuf.

Les travaux de réhabilitation de l'Hôtel Saint-Pierre vont eux aussi se terminer. On peut admirer ce travail depuis que les échafaudages ont été enlevés.

PENSEZ à renouveler votre Abonnement

Merci à tous nos fidèles abonnés qui ont déjà renouvelé leur abonnement.

Ce bon exemple sera suivi par beaucoup d'autres et ainsi notre modeste revue à laquelle vous êtes tous attachés pourra poursuivre son chemin et proclamer les grandeurs de Saint Michel.

Abonnement ordinaire : 40,00 F.

Abonnement d'honneur : 50,00 F.

Etranger : 50,00 F.

N.B. Bien noter sur chèques et mandats les raisons du versement. Joindre toujours le titre de paiement à vos lettres de demandes de messes et autres objets.

B.P. 1 - 50116 — Le Mont-Saint-Michel
C.C.P. Rennes 442 C



VIE de l'ŒUVRE de SAINT MICHEL

CONSECRATIONS D'ENFANTS :

Depuis le 27 novembre 1986 ont été consacrés à N.-D -des-An-
ges et à Saint Michel :

— 15 enfants d'AFRIQUE :

— et Danielle JOSEPH, Venissieux - Michel CLARK, Rose-Hill, Ma-
nuella Guillard, Dany, Magali, Ludovic BEAUCHAMP, Ludovic LE-
TEXIER, La Ferrière - Yvan BEMBA, Issy-les-Moulineaux - Arnaud,
Fanny, Priscilla, Damien THUILLIER, Le Touquet - Claire BRODIN,
Fougères, Davila MAHOUKOU, Hérouville - Nathanaël MICHEL,
Privas - Destie MOKONO, Cergy - Emilie RICHARD, Rennes - Virgi-
nie BERNARD, Emmanuelle PAPA, Marseille - Mélanie DUHAMEL,
Vitré - Marlène, Abeline GANGA, Aulnay-sous-bois - Marine RA-
VIAER, Landelies - Anne-Sophie POPELER, Montigny le Tilleul -
Gwendoline LANG, Wattiviller-Anne-Sophie GUERARD, Cherbourg-
Roberto, Frédérique BOCAGE, Noisy-le-Sec - Emmanuelle SALAN,
Blandine GODEST, Dinan - Raphaël GUERRIAT, Montigny les Til-
leuls - Elodie LAMORY, Noisy-le-Grand - Holger MULLER, Himmel-
stadt - Julien, Olivier RIVIERE, Le Tampon - Olivier, Christelle LAL-
LEMAND, Le Tampon. Patrick, Paul - Wandrille DEMAN, Lillebon-
ne - Alexandre, Raimbault, Nicolase DAUCE, Sarterie - Lucie, Ju-
liette QUESSARY, Boulogne Bt.

ARCHICONFRERIE DE SAINT MICHEL :

Depuis la même date 152 adultes se sont fait inscrire sur les
listes de l'ARCHICONFRERIE, qui est une pieuse union de Chré-
tiens, qui dans la dévotion à St-Michel prient chaque mois du 15 au
23 (Neuvaine de Prières) les uns pour les autres et aux intentions re-
commandées au Sanctuaire de St-Michel.

Une messe est célébrée chaque lundi à leurs intentions, aux in-
tentions des Pèlerins de la semaine et pour les associés défunts.

ADIEUX A NOS CHERS DEFUNTS :

Mme Victor MABLOUKE, St-Pierre, Réunion - Françoise HOFF-
MAN, Marcq-en-Baroeul - Eliane ROHRBACH, Thonex (Suisse).-
Noëmi LECOUFLE, La Haye-Pesnel - Yvonne ABEILLE, St-Gaudens-
L'Abbé F. BRISSET, Barneville.

« QUE SAINT-MICHEL LES INTRODUISE DANS LA PAIX ET LA
LUMIERE DE DIEU ».

« Que Saint Michel les introduise dans la Paix

et la Lumière de Dieu »